Ville de Genève
Conseil municipal

PR-975 A

4 septembre 2013

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 13 juin 2012 en vue de l'approbation des comptes des saisons 2008/2009, 2009/2010 et 2010/2011 de la Fondation d'art dramatique de Genève.

Rapport de M^me^ Frédérique Perler-Isaaz.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des finances le 12 septembre 2012. La commission a étudiée cette proposition, dans sa séance du 23 janvier 2013, sous la présidence de M. Alberto Velasco.

La rapporteuse remercie chaleureusement M^me^ Stefanie Günther-Pizarro pour la qualité de ses notes de séances.

Séance du 23 janvier 2013

Audition de MM. Thomas Boyer, président du conseil de la Fondation d'art dramatique, et de Jean-Paul Triboulet, conseiller financier

En préambule, M. Boyer rappelle que la Fondation d'art dramatique (FAD) chapeaute deux théâtres, La Comédie et Le Poche. La nouvelle composition du conseil de fondation date de septembre 2011, qu'il préside depuis ce moment-là.

Ainsi, la présente proposition rend compte de trois saisons pour ces deux théâtres, pour lesquelles il en relève les points saillants.

Saison 2008-2009

La saison s'est déroulée normalement, sans enjeux, ni échéances majeures. Il relève toutefois une clarification des règles concernant l'utilisation du fonds de réserve pour les saisons suivantes.

Saison 2009-2010

Cette saison s'est avérée être une saison inhabituelle pour l'activité de la fondation en raison de trois événements qui se sont succédés.

Le premier, l'affaire du Poche, avec la découverte d'irrégularités dans la gestion administrative du théâtre. A cet égard, il relève que la fondation avait pris l'initiative de dénoncer ces faits au procureur général et la procédure a suivi son cours avec des examens approfondis menés par des fiduciaires externes. Il précise

que les éléments ne portaient pas sur des montants très importants et résultaient plus d'une gestion hasardeuse au sein du théâtre que d'une volonté de nuire. Cette affaire a finalement été classée. En revanche, elle a mobilisé des ressources importantes en termes de suivi et de compétences fiduciaires.

Le deuxième événement découle de l'affaire du Poche et a trait au renouvellement du poste d'administrateur.

Enfin, le troisième concerne le recrutement du nouveau directeur de La Comédie. A cet égard, il précise que la fondation avait pris la décision de ne pas accéder à la demande de la directrice de renouveler son mandat au-delà des douze années déjà effectuées.

Saison 2010-2011

La saison a été marquée par le départ d'Anne Bisang dont c'était la dernière saison, et l'arrivée d'Hervé Loichemol. Sur le plan financier, on observe un excédent de presque 300 000 francs imputable à la baisse de l'Euro. En effet, les spectacles achetés à l'étranger se sont avérés bien moins chers que budgétés.

S'agissant des perspectives de la FAD, il convient de rappeler que cette dernière est soumise à une convention de subventionnement entre l'Etat et la Ville de Genève dont l'échéance arrivait à fin 2012. Cette convention a donc été renégociée, et finalisée à l'identique et au franc près, compte tenu des restrictions budgétaires.

Autre perspective, les discussions sur la Nouvelle Comédie. Bien que la FAD ne soit pas directement promoteur sur ce projet, sa participation est active tant dans les groupes de discussions que de pilotage. De plus, la FAD estime que son rôle est de préparer l'ouverture de ce nouvel établissement, notamment en termes d'élargissement du public.

Questions de la commission et réponses

Pour quelles raisons cette proposition traite-t-elle de trois exercices successifs? A quoi est due la non-volonté de corriger les irrégularités (billetterie, salaires)? Les contrôles financiers ont-ils été effectués sur les trois exercices en même temps?

Il s'agit d'une décision du Contrôle financier de la Ville de traiter les trois saisons en même temps, et c'est exceptionnel. A noter que la FAD est soumise conventionnellement à des délais pour la remise de ses comptes révisés par des fiduciaires externes.

S'agissant des irrégularités, le président indique l'existence d'un rapport d'audit, et que des mesures ont été prises. Concernant la billetterie, il s'agit plus d'erreurs liées au fait qu'il s'agit de systèmes de billetteries encore manuelles

que d'irrégularités à proprement dit. Des mesures supplémentaires de sécurité ont été prises à ce niveau également, tout comme pour l'application de la TVA à la Comédie.

M. Triboulet précise qu'il y a eu une confusion au niveau du Contrôle financier entre les taux de la dette fiscale nette et les taux forfaitaires. En l'espèce, le Contrôle financier s'est basé sur les taux de la dette fiscale alors que la FAD est soumise à des taux forfaitaires. De plus, les rapports datant du 12 mars 2012, ces remarques arrivaient trop tard et la FAD n'a pu qu'en prendre acte.

Depuis, les corrections nécessaires ont été apportées et cela figure au dernier rapport sur les comptes 2011-2012.

Un commissaire relève la volonté de la FAD de se profiler comme un partenaire de la Nouvelle Comédie. Comment compte-t-elle faire, dans la mesure où il s'agit là d'un instrument commun qui doit être mis en place?

Le terme de partenariat est sans doute un peu exagéré, il s'agit plutôt pour la FAD de se mettre à disposition en précisant qu'il est de son devoir de préparer, le moment venu, le passage vers la Nouvelle Comédie. Cette année, la Comédie fête son centenaire et on constate que l'infrastructure dont le théâtre dispose actuellement est très limitée par rapport à ce que le nouveau lieu pourra proposer, telles que deux salles prévues dans le nouveau bâtiment, pour une seule scène principale dans l'actuel. Il est en outre souligné qu'un changement de lieu ne signifie pas que l'on assistera à un élargissement automatique du nombre de spectateurs. Aujourd'hui, pour environ 250 représentations à la Comédie, il y a 500 représentations par an au théâtre de Vidy et la Nouvelle Comédie mériterait d'avoir plus que 250 représentations par an. Il s'agit, d'ores et déjà, malgré les limites du bâtiment actuel, d'élargir la palette des spectacles pour attirer de nouveaux publics qui se déplaceront ensuite plus naturellement vers la Nouvelle Comédie. En effet, la jauge actuelle est de 20 000 à 30 000 spectateurs par an et cela est insuffisant pour faire vivre la Nouvelle Comédie. A souligner que ces démarches prennent du temps et, dans cette perspective, une petite salle a déjà été créée afin d'accueillir d'autres types de spectacles ou des conférences.

La FAD a-t-elle envisagé des partenariats avec d'autres théâtres?

Des partenariats existent déjà avec d'autres théâtres à l'étranger. En ce qui concerne des partenariats avec des théâtres locaux, il n'y en a pas actuellement, mais cela est envisageable avec la Nouvelle Comédie. Cela restera néanmoins tributaire de la politique culturelle qui sera décidée pour ce nouveau lieu mais, pour l'instant, cette question dépasse le champ des responsabilités de la FAD.

S'agissant de la relative fréquentation de la Comédie, est-ce en raison de la programmation proposée? Dans quelle mesure cela pourrait-il provoquer des difficultés financières?

Sur la question ayant trait à la fréquentation de la Comédie, il est sans doute fait référence à des articles récemment parus dans la presse, tout en précisant que la FAD n'a aucun droit de regard formel sur la programmation et, du reste, c'est un rôle qu'elle s'interdit d'avoir. Le directeur, Hervé Loichemol, est toutefois très ouvert pour en discuter.

A propos du taux de fréquentation, elle est aujourd'hui effectivement décevante. Toutefois, dans la vie d'un théâtre, un changement de direction va de pair avec une transformation d'une partie du public. Si la perte est en principe estimée entre 10 et 20% de spectateurs, en l'occurrence, Hervé Loichemol en a perdu entre 5 et 6%. Ces chiffres ne sont pas alarmants si l'on tient compte que par ailleurs une des missions de la Comédie est de proposer des spectacles plus exigeants, ce qui touche un cercle de spectateurs plus limité. Cependant, la FAD sera attentive à faire évoluer la prochaine saison 2013-2014.

Concernant la gestion de la nouvelle petite salle, est-ce la Gérance immobilière municipale (GIM) qui s'en occupe, peut-elle accueillir des troupes indépendantes ou servir de salle de répétition?

Cette petite salle supplémentaire d'environ une centaine de places se situe au premier étage et n'a pas vocation de salle de répétition. Elle est utilisée pour des petits spectacles, des concerts ou des conférences. La GIM ne gère pas directement cette salle puisqu'elle met simplement le bâtiment à disposition. Du fait qu'elle n'est pas clairement séparée, on ne peut par conséquent imaginer deux programmations simultanées.

Une commissaire demande qu'il lui soit confirmé que la convention qui lie la FAD avec la Ville a été renégociée sans aucun élément nouveau. D'autre part, la FAD serait-elle habilitée à obtenir une dérogation de la part du Conseil d'Etat afin de pouvoir augmenter le fonds de réserve au-delà des 18% prévus?

Sur le plan financier, la convention a bien été renouvelée avec les mêmes montants que la subvention précédente, bien que la FAD ait sollicité une augmentation progressive dans la perspective de préparer la transition avec la Nouvelle Comédie en 2016-2017, car proposer plus de spectacles entraîne des coûts supplémentaires. Cette demande a été refusée pour des raisons compréhensibles. Malgré tout, dans le cadre de la réflexion autour de la Nouvelle Comédie, l'intention des deux magistrats, MM. Beer et Kanaan, était d'élaborer un avenant à la convention, afin de débloquer un montant supplémentaire à cet effet. Cependant, l'Etat de Genève a, pour sa part, clairement signifié qu'il n'y aura pas de nouveaux moyens financiers avant l'année 2015.

Sur la question du fonds de réserve, M. Boyer estime que c'est déjà une bonne chose d'avoir pu obtenir 1,2 million de francs et rappelle que le but de la fondation n'est pas de faire des bénéfices, et que le fonds de réserve est prévu pour couvrir des événements particuliers, tels que ceux mentionnés précédemment.

Concernant le fait de définir la gouvernance de la Nouvelle Comédie, il relève que cette question dépasse la FAD à proprement parler et est du ressort du Conseil d'Etat.

La FAD a-t-elle connaissance de publics supplémentaires qui pourraient être drainés par le CEVA (liaison Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse) et si cela agrandirait le spectre d'influence de la Nouvelle Comédie?

La FAD ne dispose pas de données précises sur cette question mais, à la demande de MM. Beer et Kanaan, un groupe de travail s'est mis en place fin novembre 2012. Ce groupe intègre l'association de la Nouvelle Comédie, la FAD, et les directions des deux théâtres, en plus des représentants des deux départements. Les conclusions de ce groupe de travail ne sont pas encore connues, et il est fort probable que ce point y sera abordé.

Au sujet des questions laissées ouvertes au moment de la rédaction du rapport de la fondation, une commissaire s'enquiert des relations actuelles avec l'Etat de Genève.

Par rapport à l'actualité de l'année 2011, les relations avec l'Etat se sont très largement apaisées. En effet, les rapports entretenus sont à nouveau directs et transparents sur tous les sujets, dont celui de la Nouvelle Comédie. De plus, la FAD a profité des discussions autour de la renégociation de la convention, pour attirer l'attention du Conseil d'Etat sur le fait que l'échéance 2016-2017 était très proche, que la FAD était prête à soutenir le groupe de travail, mais que cela implique des moyens supplémentaires, et que c'est au Conseil d'Etat de définir ce que sera la Nouvelle Comédie.

Puisque la communication et les rapports de confiance avec l'Etat sont donc rétablis, et que la FAD est intégrée dans le groupe de travail mentionné, on peut valablement en déduire qu'elle pourra exercer un certain poids pour influencer l'avenir de ce projet.

Effectivement, et il y aura certainement une réflexion sur la gouvernance de la Nouvelle Comédie conduite par les deux magistrats le moment venu.

S'agissant des jetons de présence du conseil de fondation, un commissaire relève une différence assez importante entre les rémunérations versées en 2009-2010 et celles versées en 2008-2009. Quelles en sont les raisons et quelle est la moyenne des rémunérations, pour le président, un membre du bureau et un membre du conseil de fondation?

M. Triboulet indique que le président a perçu 16 750 francs, le vice-président 7750 francs, et les autres membres entre 1000 et 1500 francs, soit un total de 50 000 francs pour l'ensemble du conseil.

La saison 2009-2010 s'est avérée être un exercice exceptionnel à plusieurs titres, comme indiqué précédemment. En effet, le nombre de séances et de personnes impliquées, notamment pour faire face à la gestion de l'affaire du Poche, a entraîné une augmentation des jetons de présence. Cette situation ne s'étant encore jamais vue, elle n'avait, par conséquent, pas pu être budgétée. Plus précisément, les jetons de présence versés liés à l'affaire du Poche et qui comprennent l'instruction de l'affaire et le renouvellement du poste d'administrateur, s'élèvent à 67 840 francs. Le renouvellement du poste de direction de la Comédie, quant à lui, totalise 64 740 francs.

S'agissant de la polémique suscitée par la parution de l'ouvrage de M^me^ Bisang, quelle avait été la solution apportée par la FAD?

Il existe un fonds alloué par un sponsor (Julius Bär) pour soutenir des projets à vocation pédagogique que M^me^ Bisang souhaitait utiliser afin de publier son livre de fin de mandat. Le conseil de fondation avait refusé cela et le livre a finalement été financé et publié sur le budget de fonctionnement. A ce moment-là, il n'existait pas de règlement précis sur l'utilisation de ce fonds mais, depuis lors, la FAD a élaboré un règlement.

Dans les comptes d'exploitation des deux saisons, on observe des différences sur les charges du personnel à savoir 2,6 millions de francs en 2010-2011 et 3,7 millions de francs en 2009-2010. Quelles en sont les raisons?

Il s'agit de la problématique du traitement des coproductions. En effet, toute la question est de savoir si le théâtre est meneur (leader) ou suiveur de la coproduction, et quelle part des charges artistiques et de personnel il doit assumer sur son propre budget.

M. Triboulet précise que, auparavant, la Comédie enregistrait la totalité des frais de coproduction et pour rétablir l'équilibre convenu, elle comptabilisait un produit. A la demande de l'inspection cantonale des finances et du Contrôle financier de la Ville, désormais, les frais comptabilisés en charge sont uniquement ceux dépensés au sein de la Comédie et du Poche, ce qui a eu pour conséquence de diminuer les recettes et les salaires. Plus précisément, on constate sous la rubrique «autres coproductions» 1,4 million de francs en 2009-2010 pour 338 000 francs en 2010-2011. Il s'agit également de l'année où l'Euro a fortement baissé et les gains réalisés sur les coproductions n'ont pas être réinvestis dans la saison en cours, puisque c'était trop tard.

A propos de la question du fonds de réserve, la FAD va-t-elle renforcer sa position dans le cadre du débat sur la Nouvelle Comédie?

Il faut relever que la liberté d'action est limitée dans l'utilisation de ce fonds de réserve dont la vocation est de couvrir tous les biens qui ne sont pas encore

amortis ainsi que les aléas pouvant surgir dans la gestion courante. Autrement dit, ce fonds n'a pas vocation à préparer l'ouverture de la Nouvelle Comédie. Encore une fois, c'est la raison pour laquelle la FAD avait sollicité une subvention supplémentaire dans le cadre de la nouvelle convention, subvention qui a été refusée pour l'instant, mais il n'est pas exclu d'y apposer un avenant, cette mention étant du reste inscrite dans la convention.

Les récents travaux entrepris à la Comédie liés à la sécurité sont-ils terminés et s'avèrent-ils satisfaisants pour les utilisateurs?

Les travaux se sont achevés récemment, raison pour laquelle la saison a débuté avec un mois de retard. Les utilisateurs sont globalement satisfaits, bien que la cafétéria soit plus bruyante qu'auparavant en raison des nouvelles parois en verre.

Pour en revenir à la petite salle, des projections sont-elles possibles? En effet, le Conseil municipal a récemment voté un crédit lié à l'équipement nécessaire afin de donner la possibilité de filmer les spectacles donnés au Grand Théâtre. Cet outil pourrait-il être utilisé pour la Comédie?

La petite salle n'est pas équipée d'un projecteur, toutefois il est tout à fait possible d'en installer un.

Au sujet de la vente de spectacles, depuis 2007-2008 seuls les produits et charges propres au théâtre figurent dans les comptes d'exploitation de la FAD. Est-il possible de vendre des productions locales à côté de la possibilité d'acheter des spectacles?

Concernant la notion des recettes propres des coproductions, auparavant l'entier des charges pouvait être entré dans les comptes de la Comédie, même si le spectacle était créé ailleurs. Maintenant, ce ne sont plus que les recettes et les charges directement liées aux spectacles qui passent dans les comptes.

A titre d'exemple, pour la saison 2011-2012, la recette des productions vendues s'élève à 177 000 francs et la FAD encourage les théâtres à tourner.

Vote de la commission

L'audition de la FAD n'appelant aucune discussion, la commission décide de passer directement au vote, et c'est à l'unanimité des membres présents que la proposition PR-975 est adoptée (2 EàG, 2 Ve, 2 S, 2 MCG, 1 DC, 3 LR, 1 UDC).

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Les comptes rendus de la Fondation d'art dramatique de Genève relatifs aux comptes des saisons 2008/2009, 2009/2010 et 2010/2011, ainsi que les rapports des contrôleurs aux comptes des exercices du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009, du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 et du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011 sont approuvés.

Annexe: courrier de la Fondation d'art dramatique, réponses suite à l'audition du 23 janvier 2013.

fondation d'art dramatique de Genève

Le Président

Rue du Vieux Collège 3
Case postale 3206
1211 Genève 3

t. +41 22 310 88 67
f. +41 22 310 88 69
fadge@bluewin.ch

Conseil municipal
M. Alberto VELASCO
Président de la commission
des finances
Palais Eynard
Rue de la Croix-Rouge 4
1204 Genève

Genève, le 31 janvier 2013

Monsieur le président,

Pour faire suite à notre audition du 23 janvier, j'ai le plaisir de vous communiquer ci-dessous les réponses aux questions relatives à la Comédie, auxquelles il n'a pu être répondu lors de notre entrevue.

1) Studio de la Comédie: est-il équipé d'un projecteur qui permette de diffuser des films dans la salle ?

   Un projecteur vidéo et un écran peuvent être installés à chaque fois que cela s'avère nécessaire.

2) Création et vente de spectacles : quels spectacles (créations) ont été diffusés en tournée ou le seront ?

   Saison 2011-2012 :

   - *L'Avare* de Molière (production déléguée) – 26 représentations – théâtre itinérant plein air – Ville de Genève et communes de l'agglomération genevoise ;
   - *Des Femmes* de Wajdi Mouawad (coproduction) - 60 représentations;
   - *Les Juifs,* de Lessing (production déléguée) - 20 représentations – (Vevey – Th. Vidy) ;
   - *Comme un Vertige* de Yvette Théraulaz (production) - 12 représentations – (Th. Kléber-Méleau / Annecy / Treyvaux / Délémont / Chaux-de-fonds / Ouchy).

   Saison 2012-2013 (en cours)

   - *L'Avare* de Molière (production déléguée) – 28 représentations – théâtre itinérant plein air – Ville de Genève et communes de l'agglomération genevoise ;
   - *Le Citoyen* de Denis Guénoun (production) – 5 représentations (Yverdon / Neuchatel / Vevey / Thonon) ;
   - *Noéplanète* de Arpad Schilling (coproduction) – 15 représentations ;
   - *On ne paie pas* de Dario Fo (production) – 14 représentations (Scène nationale Malakoff).

Saison 2013-2014 (projets)

Les projets de tournée de 4 spectacles vous sont communiqués, mais sous réserve de confirmation car les discussions avec les artistes sont en cours :

- *Fo/Lie* d'après Récits de femmes de Dario Fo ;
- *Siegfried nocturne* de Michael Jarrel et Olivier Py;
- *Le désir sous les Ormes* de Eugène O'neill;
- *L'excursion des jeunes filles disparues* de Anna Seghers.

Espérant avoir ainsi répondu à vos demandes et en vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Thomas Boyer